



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 23 mars 2015 à 18 h 30 conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüslér, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

#### **Première période de questions**

Aucune personne n'assiste à la séance.

#### **2015-089 Lettre de convocation de la mairesse suppléante**

La lettre de la mairesse suppléante convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

#### **2015-090 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil**

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

#### **2015-091 Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal sont présents;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

4. Projet de construction d'un immeuble de dix-huit logements sociaux - Terrain
5. Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

et en ajoutant les points suivants :

16. Rapport d'activités de la trésorière - Élections municipales de novembre 2013
17. Coopérative jeunesse de services - Contribution financière

### ***Finances municipales***

#### **2015-092 Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec**

Document : Dossier de la trésorière daté du 3 mars 2015.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve la programmation des travaux à être réalisés en vertu du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec datée du 5 mars 2015.



2015-093

**Entente avec la Municipalité d'Ange-Gardien - Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a approuvé la programmation des travaux à être réalisés en vertu du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec pour les trois prochaines années.

CONSIDÉRANT que certains de ces travaux seront réalisés à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente avec la Municipalité d'Ange-Gardien relative à l'alimentation en eau potable;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal informe la Municipalité d'Ange-Gardien que leur programmation des travaux à être réalisés en vertu du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec devra tenir compte des travaux à être effectués à l'usine de filtration de la Ville de Farnham.

**Ressources humaines**

2015-094

**Abolition du poste de coordonnateur aux fêtes et événements et directeur adjoint du Service des loisirs, culture et tourisme**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 20 février 2015.

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des loisirs, culture et tourisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham abolisse le poste de coordonnateur aux fêtes et événements et directeur adjoint du Service des loisirs, culture et tourisme en date de de jour.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la responsable des ressources humaines, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

2015-095

**Abolition du poste de secrétaire au Service des loisirs, culture et tourisme**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 20 février 2015.

Le vote est demandé par M. Jean Lalande.

M. André Claveau, M<sup>me</sup> Pauline Mercier, M. Josef Hüsler, M. Vincent Roy, M. Roger Noiseux et M. Rico Laguë votent pour l'abolition du poste.

M. Jean Lalande vote contre l'abolition du poste.

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des loisirs, culture et tourisme;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU que la Ville de Farnham abolisse le poste de secrétaire au Service des loisirs, culture et tourisme en date de de jour.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la responsable des ressources humaines, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**2015-096**

**Création de deux postes de coordonnateur au Service des loisirs, culture et tourisme**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 20 février 2015.

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des loisirs, culture et tourisme;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à la création d'un poste de coordonnateur des sports et loisirs, poste col blanc, au Service des loisirs, culture et tourisme.

QUE la Ville de Farnham procède à la création d'un poste de coordonnateur culture et vie communautaire, poste col blanc, au Service des loisirs, culture et tourisme.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la responsable des ressources humaines, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**2015-097**

**Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C)**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 6 mars 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Sylvain Lapointe à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C) à compter du 30 mars 2015 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.



## **Incendie**

**2015-098 Achat d'un véhicule unité d'urgence pour le Service de sécurité incendie**

Documents : Procès-verbal d'ouverture de soumission daté du 16 février 2015 et rapport d'analyse de conformité administrative de la greffière daté du 19 mars 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une seule soumission a été reçue (Prix incluant les taxes) :

Aréo-Feu ltée	373 668,75 \$
---------------	---------------

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la compagnie Aréo-Feu ltée pour l'achat d'un véhicule unité d'urgence pour le Service de sécurité incendie soit acceptée.

QUE, considérant les délais de fabrication (Environ dix mois), ce véhicule soit payé en 2016 et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-220-00-724 et financée par le fonds de roulement sur dix ans.

## **Travaux publics**

**2015-099 Achat d'une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics**

Documents : Procès-verbal d'ouverture de soumission daté du 23 février 2015 et rapport d'analyse de conformité administrative de la greffière daté du 25 février 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été reçues (Prix incluant le financement et les taxes) :

Nortrax Québec inc.	133 827,22 \$
---------------------	---------------

Wajax Équipement	160 568,80 \$
------------------	---------------

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la compagnie Nortrax Québec inc. pour l'achat d'une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics soit acceptée.

QUE, tel qu'indiqué au devis, cette dépense soit payée par crédit-bail d'une durée de soixante mois, à raison de mensualités de 1 939,93 \$, excluant les taxes, avec un solde de 1 \$.

QUE le financement du crédit-bail sera effectué par la Banque HSBC du Canada au taux de 3,09 %.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-725.



QUE la résolution 2015-072 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2015-100 Octroi du contrat de pavage 2015**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 9 mars 2015 et analyse de conformité administrative daté du 18 mars 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, cinq soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix (Incluant les taxes)
Pavages Maska inc.	431 621,12 \$
Construction Bau-Val inc.	447 958,95 \$
Béton mobile St-Alphonse inc.	452 915,27 \$
Eurovia Québec constructions inc.	459 210,85 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	463 393,81 \$

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la soumission de la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 431 621,12 \$, incluant les taxes, pour les travaux de pavage 2015 soit acceptée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**Services techniques et développement**

**2015-101 Travaux supplémentaires sur la rue Jacques-Cartier Nord**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 3 mars 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que les travaux suivants soient réalisés dans le cadre de la réfection du ponceau de la rue Jacques-Cartier Nord :

**Intersection des rues Jacques-Cartier Nord et de la Visitation (Est et Ouest) - Travaux estimés à 29 998 \$, excluant les taxes**

- Installation de nouveaux puisards aux quatre coins de l'intersection (Présentement inexistants)
- Réfection de l'infrastructure de chaussée (Incluant le pavage)
- Reconstruction de nouveaux trottoirs aux rayons d'intersection



**Rue Jacques-Cartier Nord entre les rues Saint-Grégoire et Saint-Alphonse - Travaux estimés à 164 280 \$, excluant les taxes**

- Remplacement de la conduite d'eau potable
- Remplacement de l'égout sanitaire
- Ajout d'un regard
- Remplacement de puisards
- Réfection et correction de chaussée (Diminuer la dénivellation entre les deux passages à niveau)
- Reconstruction de nouveaux trottoirs

**Piste cyclable - Travaux estimés à 5 100 \$, excluant les taxes**

- Reconfiguration de la piste cyclable
- Reconfiguration de l'accès depuis la rue Saint-Grégoire

QUE ces travaux soient financés à même les sommes à recevoir du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec.

### Ajouts

**2015-102 Rapport d'activités de la trésorière - Élections municipales de novembre 2013**

Est déposé le rapport des activités effectuées par la trésorière à la suite des élections de novembre 2013. Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

**2015-103 Coopérative jeunesse de services - Contribution financière**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une subvention de 1 500 \$ au Carrefour jeunesse emploi pour l'édition 2015 de la Coopérative jeunesse de services de Farnham.

QUE les étudiants du Carrefour jeunesse emploi de Farnham devront effectuer des heures de travaux pour la Ville de Farnham équivalentes à une valeur de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

### Deuxième période de questions

Aucune personne n'assiste à la séance.



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2015**

---

La séance est levée à 18 h 35.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Josef Hüsler  
Maire